

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Utilisation des locaux hors temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/10/2015
Réuni le : 12/10/2015
Sous la présidence de : Olivier-Stephan Leau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les organismes cités à utiliser les locaux du collège hors temps scolaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour que les locaux du collège soient utilisés hors temps scolaire par

- l'Association des Parents d'Elèves
- l'Association des Personnels du Collège
- le Foyer Socio-Educatif du Collège
- l'Association Sportive du Collège
- l'Accompagnement Educatif avec Mme CANDY, bénévole pour des ateliers de discussions anglaises
- la CDC jeunesse avec Mme FOUCHE
- ou toute autre structure (association ou organisme) ayant reçu l'accord du Chef d'Etablissement et/ou bénéficiant d'une convention avec le collège, sur l'année comptable 2016, autrement dit sur l'année scolaire 2015-2016 (2ème et 3ème trimestre) et le 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0